



# LE BÉRUCHOT

Bulletin d'informations de la commune de Saint-M'Hervé



Janvier/Février 2024, n°70

Inscription TGI 34/08

# SOIRÉE CHOUCROUTE

LE SAMEDI 30 MARS À 19H  
À LA SALLE DES FÊTES DE BOURGON

Programme de la soirée :

Apéritif servi jusqu'à 20h30

service de 20h30 à 21h30

Suivi d'une soirée dansante

Menu :

- Apéritif

- Choucroute ou joue de porc

- fromage et dessert



Laurent COURTAIS  
06.10.79.33.44

Samuel HEULOT  
07.86.05.97.85

Mickael DUFRESNE  
06.02.22.32.73

Charles DAVY  
06.24.84.43.81

Tarifs :

Adultes 20€

Enfants 10€ (aiguillettes de poulet)

Enlèvement des parts à emporter 18€  
(de 18h30 à 19h30)

**INSCRIPTIONS AVANT LE 20 MARS 2024**

Lors de l'assemblée générale des palets du vendredi 26 janvier 2024, nous avons voté le tiers sortant :

- Jean-Louis Tropée
- Jérôme Bellier
- Joseph Bénard

Jean-Louis a décidé de laisser la main, tous les membres du bureau le remercient pour ces 11 années passées avec nous. Nous tenons à remercier aussi son épouse Edith.

Nous souhaitons la bienvenue à deux nouveaux membres, Wilfried Neveu et Damien Lefort, merci à eux de nous rejoindre.

A la fin de cette assemblée, nous avons partagé la galette des rois autour d'un verre.

Nous remercions toutes les entreprises et commerces pour leurs lots, ainsi que nos conjoints pour le coup de main.

Rendez-vous le samedi **20 avril à 14h à la salle des sports** pour notre concours communal (équipe de 2 dont 1 joueur habitant ou natif de la commune).  
ADP



Bienvenue  
Damien et  
Wilfried



Merci Jean-Louis



L'association a commencé par une animation au marché de Noël de Bourgon et une autre au Cap ô Bar à La Chapelle Erbrée.



Le 12 janvier, nous avons remercié les sortants autour d'une galette des rois.

Les 2 prochains mois seront rythmés par des répétitions pour les événements suivants :

- ♦ **Samedi 2 mars** : animation à la MARPA de Parcé
- ♦ **Dimanche 24 mars** : défilé au carnaval des Gais Lurons de Vitré.
- ♦ **Dimanche 7 avril** : animation au Montaubar de Montautour

Toute l'équipe des Dem'zells profite de cet article pour vous souhaiter ses meilleurs vœux pour 2024.

Le 24 Mars 2024  
A Vitré

## Les Dem'zells Aux Gais Lurons

Retrouvez notre groupe de majorettes modernes sur les chorégraphies mêlant danse et maniement de bâton

Pour plus de renseignements sur l'association, n'hésitez pas à nous contacter sur nos réseaux :

Instagram: demzells\_35  
Facebook: Dem Zells Saint M'Hervé

GAS LURONS

Les Dem'zells

### Coordonnées:

Contact:

06.73.15.84.83

Mail:

[les.demzells@gmail.com](mailto:les.demzells@gmail.com)

Instagram: demzells\_35

Facebook:

Dem zells saint m'hervé



2024 débute à peine, que nous planchons déjà sur les **TARTINES D'ARTISTES** :

Réservez d'ores et déjà le **week-end du 4 ET 5 MAI** !

Cette année, la formule du samedi soir évolue et réserve son lot de surprises ! On ne vous en dit pas plus....

Nous préparons aussi les **CLASSES « 4 »** qui se dérouleront, cette année, le 7 septembre ! Comme chaque année, nous avons besoin de vous : pour une bonne organisation, au moins un référent par classe est nécessaire.

Si vous êtes volontaire, n'hésitez pas à nous contacter  
(via notre Messenger ou par mail : [comine.smh35@gmail.com](mailto:comine.smh35@gmail.com))

Malgré toute notre vigilance, des oublis peuvent arriver... Vous connaissez des personnes né(e)s une année en « 4 », ou vous êtes vous-même concerné(e) ? En cas d'invitation non reçue au 30 juin, n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie.

Saluons enfin **Jean-Claude GENOUEL** qui, au terme de 30 années passées au sein du Comité des Fêtes, quitte notre belle équipe. Un grand **MERCI** Jean-Claude pour ton temps et ton investissement !





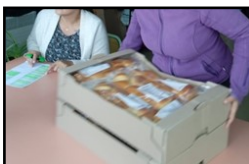
En décembre, l'école s'est parée des décorations de Noël fabriquées par les parents de l'APEL il y a quelques années, aidés de quelques familles bénévoles, pour le plaisir des yeux des petits et des grands.

Merci aux bénévoles pour leur aide à l'installation !



Cette année et l'année prochaine, l'école travaille en collaboration avec l'intervenant Hugo MARTEAU de l'association "Nous les graines de demain" pour installer un jardin potager pédagogique au sein de l'école. Afin d'apporter une aide financière à ce beau projet, l'APEL a déjà organisé plusieurs actions :

- Vente de brioches provenant de Brialys
- Opération emballage papier cadeaux chez Leclerc à Vitré



L'école a tenté une nouveauté avec les portes ouvertes en décembre. Ce fut un franc succès, au rendez-vous les magnifiques décorations de Noël fabriquées par les enfants de l'école lors de la journée sans cartable, un atelier lecture de contes de Noël, un atelier fabrication de décoration et un pot d'accueil avec des choux, des softs et du vin chaud !



L'APEL de l'école a participé au concours de crèche organisé par l'APEL 35. C'est avec fierté que les membres ont remporté une somme de 100 € pour le prix de la réalisation collective.



Comme chaque année, l'école a reçu la visite du Père Noël. Cette année, il est arrivé avec des hottes en jute pour regrouper les livres plutôt que des emballages individuels !



Les enfants ont chacun reçu un livre sur le thème de la nature, en lien avec le fil rouge de l'année "de la Terre à l'assiette". Merci à l'APEL pour le financement et la préparation.

## CLUB DE L'AMITIÉ

Le club de SAINT-M'HERVE a organisé le jeudi 18 janvier 2024 son assemblée générale annuelle à la salle Saint-Eloi. Les adhérents ont ensuite partagé la Galette des Rois.

53 adhérents sur 77 étaient présents ou représentés. Cette bonne affluence indique l'importance de notre club.

Le Club organise des réunions les premier et deuxième jeudis de chaque mois où l'on joue à la belote, au tarot et autres jeux de société. 2 ateliers ont été mis en place : la marche nordique adaptée qui se déroule tous les mardis matin sauf pendant le mois d'août et le foot en marchant qui a lieu 1 fois par mois le deuxième mardi.

Les personnes intéressées par l'un de ces ateliers ou les 2 peuvent s'inscrire auprès des membres du Conseil d'Administration. Il n'y a pas de condition d'âge. Il faut être adhérent, moyennant une cotisation de 16 euros pour l'année 2024.

Le Club de l'Amitié fêtera son cinquantième anniversaire le 12 octobre 2024.

De nouveaux adhérents sont arrivés en 2024. Nous leur souhaitons la bienvenue.



## VIE COMMUNALE

### DES NOUVELLES DU PÈRE NOËL

Chers enfants,  
J'ai bien reçu vos courriers dans la boîte aux lettres.  
Malheureusement j'ai été grippé tout le mois de décembre et je n'ai pu répondre à tous vos petits messages.  
J'espère que tous les cadeaux déposés au pied du sapin vous auront fait plaisir.  
Je vous embrasse bien fort, soyez sage !  
A très bientôt.

Père Noël





Cette association au profit des personnes en situation de handicap, dans le département d'Ille-et-Vilaine est affiliée à la fédération 1 Bouchon 1 Sourire.

Elle collecte :

- des bouchons en plastique en partenariat avec AtmosPlastics
- des bouchons de liège qui sont recyclés par la société Amorim.



À l'heure du développement durable et du tri sélectif, ce concept réunit plusieurs actions :

- ◆ Permettre la solidarité entre personnes valides et non valides
- ◆ Faire preuve de citoyenneté
- ◆ Sensibiliser le public
- ◆ Préserver l'environnement

**Un bac est mis en place au restaurant « la Belle Etoile ». Vous pourrez y déposer des bouchons en plastique et en liège.**

## PÂQUES

*Chasse aux œufs*

*Réservez votre date*

*Dimanche 31 mars 2024*

*À 11h*

*RDV salle des sports*



## Le nom de l'entreprise n'est pas inconnu pour certains d'entre nous ...

Tout a commencé dans les années 20, l'arrière grand-père Léon DROUYÉ avait son entreprise de scierie rue de Ruellan à Saint-M'Hervé.



Quelques années plus tard...

David crée son entreprise individuelle à la Germeinaie en 2013.

Puis, en 2020 il déménage rue Babin, l'entreprise devient la SARL DAVID DROUYÉ. Nathalie son épouse, s'occupe de l'administratif à mi-temps.

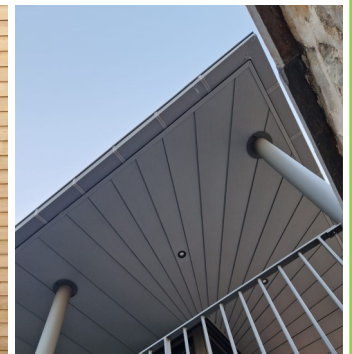
Un premier charpentier/couvreur, Charly, le rejoint à plein temps en 2020, puis un second Florian en 2021. L'entreprise très active propose ses services dans un rayon d'une cinquantaine de kilomètres autour de Saint-M'Hervé aussi bien dans le neuf que dans la rénovation en couverture, charpente, zinguerie, ramonage, bardage, ossature bois en entretien de couvertures. Elle travaille aussi pour des architectes ou maîtres d'œuvres.



Photo d'une charpente au Pertre



Niche pour pot de fleurs en zinc quartz en cassette avec ourlets gironnés à la galerie d'Art de Chrystèle Ferron (Nasca) à Vitré.



Sous-face à cassette en zinc quartz.

Place du champ de foire à Vitré.



Nathalie, David, Florian et Charly



Couverture d'une habitation neuve en ardoises naturelles à Erquy



Réhabilitation d'une charpente et couverture avec lucarne Capucine



Couverture en ardoises naturelles du Brésil à Montautour

Le zinc, on maîtrise !  
Commande exceptionnelle.



Quel joli métier !



## LE POINT SUR LES RÈGLES D'URBANISME

Rénovation de la toiture, changement des huisseries, installation d'un abri de jardin, construction d'une terrasse, agrandissement... Des autorisations sont souvent nécessaires avant de se lancer dans des travaux. Faisons le point sur les démarches à effectuer en zone urbaine, hors périmètre ABF (Architecte des Bâtiments de France).

### ABRI DE JARDIN

- < 5m<sup>2</sup> : pas de formalité, sauf secteur ABF
- Entre 5m<sup>2</sup> et 40m<sup>2</sup> : déclaration préalable (si l'emprise au sol ou la surface plancher de l'ensemble dépassent 150m<sup>2</sup> → permis de construire)
- > 40m<sup>2</sup> : permis de construire

### VÉRANDA, TERRASSE COUVERTE

- < 5m<sup>2</sup> : pas de formalité, sauf secteur ABF
- Entre 5m<sup>2</sup> et 40m<sup>2</sup> : déclaration préalable (si l'emprise au sol ou la surface plancher de l'ensemble dépassent 150m<sup>2</sup> → permis de construire)
- > 40m<sup>2</sup> : permis de construire

N.B. : en zone agricole et en zone naturelle, une déclaration préalable est requise jusqu'à 20m<sup>2</sup> et un permis de construire au-delà de 20m<sup>2</sup>

### MUR DE CLÔTURE

- Déclaration préalable

### PISCINE

- < 100m<sup>2</sup>, non couverte (ou < 1,8m de haut) : déclaration préalable
- > 100m<sup>2</sup> : permis de construire

### EXTENSION, AMÉNAGEMENT DES COMBLES

- < 40m<sup>2</sup> : déclaration préalable (si l'emprise au sol ou la surface plancher de l'ensemble dépassent 150m<sup>2</sup> → permis de construire)
- > 40m<sup>2</sup> : permis de construire

N.B. : en zone agricole et en zone naturelle, une déclaration préalable est requise jusqu'à 20m<sup>2</sup> et un permis de construire au-delà de 20m<sup>2</sup>

### TERRASSE NON COUVERTE

- Sans sur-élévation ou sur-élévée < 5m<sup>2</sup> : pas de formalité, sauf secteur ABF
- Sur-élévée entre 5m<sup>2</sup> et 20m<sup>2</sup> : déclaration préalable
- Sur-élévée > 20m<sup>2</sup> : permis de construire



### PAINNEAU PHOTOVOLTAÏQUE

- Déclaration préalable
- Remplacement à l'identique : pas de formalité, sauf secteur ABF
- Création ou changement : déclaration préalable

### MODIFICATION DE FAÇADE

- Déclaration préalable

### GARAGE ACCOLÉ À L'HABITATION

- < 40m<sup>2</sup> : déclaration préalable (si l'emprise au sol de l'ensemble dépasse 150m<sup>2</sup> → permis de construire)
- > 40m<sup>2</sup> : permis de construire

N.B. : en zone agricole et en zone naturelle, une déclaration préalable est requise jusqu'à 20m<sup>2</sup> et un permis de construire au-delà de 20m<sup>2</sup>

### TOITURE

- Remplacement à l'identique : pas de formalité, sauf secteur ABF
- Création ou changement : déclaration préalable

Le schéma ci-contre n'ayant caractère indicatif, il convient, pour tout projet de travaux, de s'adresser au préalable à la mairie afin de vérifier s'il y a lieu de constituer un dossier.

### RESPECT DU PLU

Même si aucune formalité d'urbanisme n'est requise, votre projet doit respecter le règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le PLU est consultable à la mairie, ou sur le site [argentre-du-plessis.fr](http://argentre-du-plessis.fr), rubrique Urbanisme & logement.

### PÉRIMÈTRE BÂTIMENTS DE FRANCE

Si vous trouvez au sein d'un périmètre « Protection d'un monument historique », dit « Bâtiments de France », des démarches particulières s'appliquent. Prenez donc contact avec le service urbanisme pour faire le point sur votre dossier.

### GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Le guichet numérique des autorisations d'urbanisme est ouvert 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Sur cette plateforme vous pouvez formuler votre demande en ligne et télécharger les pièces justificatives à chaque étape du dossier.

Le guichet numérique des autorisations d'urbanisme est accessible via le site de la commune ([argentre-du-plessis.fr](http://argentre-du-plessis.fr)), rubrique Urbanisme & logement > Autorisations d'urbanisme.

### DÉLAIS D'INSTRUCTION

Les délais d'instruction sont les suivants :

- 1 mois pour les déclarations préalables ;
- 2 mois pour les permis de démolir et les permis de construire des maisons individuelles ;
- 3 mois pour les autres demandes de permis de construire et les permis d'aménager.

N.B. : il faut ajouter 1 mois supplémentaire pour le périmètre ABF

Pour toute demande,

Yann COUQ, adjoint à l'urbanisme tient une permanence le mardi matin en mairie

de 9h30 à 11h30.



LA

DICTÉE

JUMELÉE

POUR TOUS

En direct avec Princeville

**Samedi 13 avril**  
**Salle Louis Grimoux**

L'heure vous sera communiquée ultérieurement !

## FILM SUR LA COMMUNE

Le film sur la commune est en ligne, vous pouvez le visualiser en tapant sur Youtube « film commune Saint-M'Hervé » ou le lien suivant :

<https://www.youtube.com/watch?v=gJdsA6UDapY>



## ARTICLE DE PRESSE

### Saint-M'Hervé

**INCENDIE.** — Deux loges construites en planches et couvertes en paille, contiguës à une écurie dépendant de la ferme exploitée par M. [REDACTED], du Bois-Marie en Saint-M'Hervé ont été détruites par le feu. L'alarme a été donnée par un des enfants de M. [REDACTED]

Les secours se sont bornés à la préservation de l'écurie qui déjà était atteinte.

On ignore les causes de cet incendie.

## EGLISE SAINT-ÉLOI

Les personnages et animaux de la crèche ont repris des couleurs !

Ils ont été restaurés bénévolement par Patrick Orhant.

Nous le remercions vivement !



Un grand merci également à l'équipe de bénévoles qui se donne à cœur joie pour embellir notre belle église.

## BIBLIOTHÈQUE

Bibliothèque municipale de Saint M'hervé

**Bébés lecteurs**

Pour les tout-petits jusqu'à 3 ans accompagnés de maman, papa, mamie, nounou...

Entrée libre  
10h15 - 11h15

21 mars  
18 avril

ARLEANE

### Spectacle du 4 janvier

La forêt de Pomdepin et le p'tit bal des queniaos par la compagnie tutti crescendo

Après avoir découvert l'histoire de Pomdepin, nos petits danseurs en herbe ont pu participer à leur tour au bal des lucioles et apprendre des danses traditionnelles au son de l'accordéon et du violoncelle. Un bon moment de partage entre petits et grands.



Bibliothèque municipale de Saint M'hervé

Permanence du dimanche  
La bibliothèque sera ouverte uniquement le 1er dimanche de chaque mois.

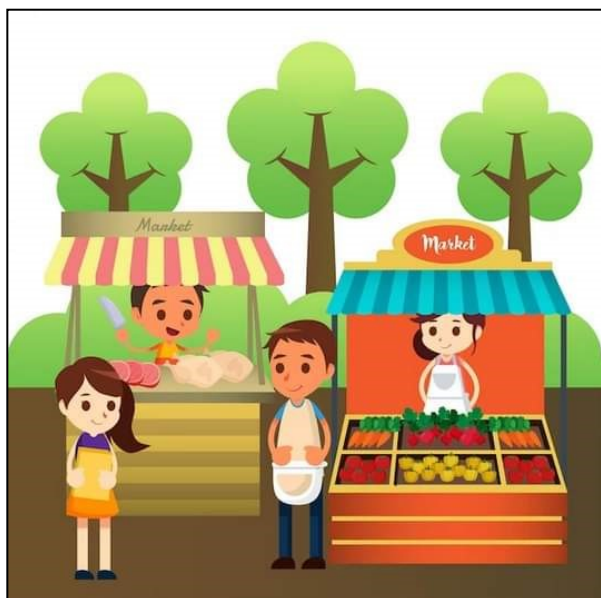
10h30 - 12h00

## COMMERCES AMBULANTS



Notre commune bénéficie d'un large choix de commerces ambulants vous permettant de manger des produits locaux.

Le **mardi soir** nous pouvons trouver le marché sur la place de l'église :



- ◆ Fruits et légumes avec les **Jardins bourgonnais**
- ◆ Pain avec **Safarine**
- ◆ Galettes et crêpes avec **Maygalette**
- ◆ Fromage de chèvre avec la **ferme d'Hermeillon**
- ◆ Food-truck vietnamien avec **Passion Food**
- ◆ Paniers avec produits locaux **Terres Fermières** (sur commande sur le site [www.terresfermieres.com](http://www.terresfermieres.com))



Le **mercredi soir**, **Keketino** vous propose une variété de pizzas (réservations au 06-23-08-72-42)



Le **vendredi soir**, **La p'tite Hermine** vous propose des galettes (nature, complète, galette-saucisse), frites et crêpes (réservations au 06-73-63-82-17)

## ÉTAT CIVIL

### Naissances

Ninon CHAUVIN - 14/11/2023 à Vitré

### PACS

Mélanie BALLUAIS et Célestin HANY - 03/02/2024

### Décès

Pierre BLANCHET - 23/09/2023 à Domalain

Germaine LECOQ - 22/10/2023 à Saint-Malo



### Prochaine parution

le 29 avril 2024

Pensez à nous faire parvenir votre article au plus tard le 6 avril 2024. Les articles arrivés après cette date ne seront pas diffusés.

Merci !

